

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DES DELIBERATIONS DU

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

9

Séance du 30-05-2023

Date de la convocation

25-05-2023

Date d'affichage

25-05-2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire ;

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;

M. Alain GAYET ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés : M. Marc CHAZELLE (donne procuration à M. Jean-François MOREL) ; M. Samuel HAREL (donne procuration à M. Jérôme BANSARD)

Absente : Mme Mélanie HERVE

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

3. Convention de mise à disposition de la Commune d'un triporteur par M. Antoine Blacher

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la proposition de M. Antoine Blacher de mettre à la disposition de la Commune un triporteur, qui sera installé sur le domaine public afin de permettre la mise en avant du village auprès de ses visiteurs ;

Considérant l'intérêt de cette proposition pour la promotion de Beuvron-en-Auge ;

Sur la proposition de M. Jérôme Bansard, Maire de Beuvron-en-Auge, et sur sa présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Accepte la proposition de M. Antoine Blacher de mettre à la disposition de la Commune un triporteur ;

Approuve la signature d'une convention avec ce dernier et autorise le Maire à la signer ;

Dit que ce triporteur sera installé sur le domaine public, notamment sur la place Michel Vermughen et que son utilisation ne devra pas avoir de visée commerciale ou publicitaire ;

Le Maire
Jérôme Bansard

Le Secrétaire de séance
Jean-François Morel

Transmis en Sous-Préfecture
et exécutoire le 2023